

## Sept priorités passées au crible

L'État apportera directement 362 millions d'euros (contre à peine 300 millions lors du précédent CPER). S'y ajouteront les crédits du Fonds national pour la Société numérique (187 millions), les crédits de l'Agence nationale de Rénovation urbaine au titre de la politique de la ville pour les sept quartiers de priorité nationale et du Programme d'Investissements d'Avenir. Pour sa part, la Région apportera 467 millions. De son côté, SNCF Réseau financera la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Lyon-Toulouse à hauteur de 230 millions. Les autres collectivités locales participeront également à de nombreux projets. Au total, la mise en cohérence des investissements contractualisés permettra un effet levier de plus de deux milliards d'euros de fonds publics dans l'économie régionale (CPER, fonds européens et leurs contreparties locales).

Sur ces bases, un projet de contrat a été élaboré et débattu par l'assemblée régionale. La concertation, conduite par le président de Région et le préfet de région et largement

engagée, se poursuivra encore avec l'ensemble des cofinanciers et diverses consultations seront organisées par l'État : évaluation stratégique environnementale, avis du Conseil économique, social et environnemental régional, consultation du public. À l'issue de ce processus, le CPER sera soumis à l'approbation de l'assemblée régionale en avril 2015.

### Une connexion avec le port de Rouen

Le CPER 2015-2020 a fixé sept priorités.

Premièrement, la mobilité multimodale. Le volet ferroviaire, doté de 118 millions d'euros pour la part de l'État, soit une augmentation de près de 34 millions d'euros par rapport à l'ancienne génération de Contrat, consacrera 61,5 millions d'euros à trois opérations portées par la collectivité régionale : Orléans-Châteauneuf (par ailleurs soutenue par l'Union européenne), Tours-Loches et Orléans-Chartres. La réouverture de cette dernière ligne bénéficiera également au fret ferroviaire et permettra la connexion des silos de la région avec le port de Rouen.

Le deuxième axe concerne la transition écologique et énergétique. La région Centre concentre de forts enjeux environnementaux, tant du point de vue de la biodiversité avec des territoires comme la Sologne ou la Brenne, que de la gestion de l'eau ou de l'énergie avec 13 % de la production nationale d'énergies renouvelables. De nombreux projets pourront être financés au titre de : l'efficacité énergétique ; la biodiversité ; la gestion qualitative de l'eau (amélioration de l'hydraulique agricole) ; la prévention des risques ; projets territoriaux de développement durable et d'éducation à l'environnement.

### Un attachement à la solidarité territoriale

Le volet numérique prévoit «le déploiement du Très Haut Débit pour tous les habitants de la région Centre». La poursuite de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile «se réalisera en lien avec les opérateurs».

Parmi les autres priorités, citons : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; les filières d'avenir ; l'emploi et la formation. Quid de l'axe territo-



Manuel Valls et Marisol Touraine, lors du discours d'accueil de François Bonneau. Aux côtés des deux ministres, des parlementaires de la région et des élus locaux.

rial ? «À travers ce volet, l'État et la Région souhaitent, à nouveau, affirmer leur attachement à la solidarité territoriale.» Neuf millions d'euros apportés à parité par les deux partenaires seront consacrés à la poursuite et au développement des Maisons de Santé pluridisciplinaires et au développement de l'esanté et de la domotique pour préserver l'autonomie.

La prise en compte des projets structurants constituera également un élément essentiel

de la politique d'aménagement du territoire, à travers l'accompagnement en ingénierie dans le cadre d'un nouveau Fonds régional de Soutien au Développement local et le soutien aux investissements.

L'activité économique et touristique (cluster tourisme, cathédrale de Chartres) trouvera également un soutien au travers de ce CPER.